

JC/TD

Droit de timbre perçu sur Form.  
Autorisation du 9/1/88

SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES "A 4 H."

REALISATION DE CONDITION SUSPENSIVE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE

Le CINQ FEVRIER

PARDEVANT Maître Jacques COMBRET, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle "Régis LAVILLE, Jacques COMBRET et Caroline LACOMBE-GONZALEZ", titulaire d'un Office Notarial à RODEZ (Aveyron) 8/10 Rue François Cabrol.

ONT COMPARU

Monsieur Christian, Elie, Sylvain ALBOUY, expert-comptable, époux de Madame Françoise MATOU, demeurant à RODEZ 4 boulevard d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE,

né à MOYRAZES (Aveyron) le 27 mai 1944,

marié avec Madame MATOU sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de RODEZ le 28 septembre 1968, lequel régime matrimonial n'a subi depuis aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

**D'UNE PART**

Madame Françoise, Claire MATOU, expert-comptable, commissaire aux comptes, épouse de Monsieur Christian ALBOUY, demeurant à RODEZ 4 bd. d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE,

née à AULNAY SOUS BOIS (93) le 31 janvier 1946,

mariée avec Monsieur Christian ALBOUY ainsi que dit ci-dessus.

**D'AUTRE PART**

LESQUELS, préalablement à la constatation de la réalisation de la condition suspensive ci-après, ont d'abord exposé ce qui suit :

**EXPOSE**

1<sup>er</sup> ENT- Aux termes d'un acte reçu par Me COMBRET, notaire soussigné, les 2 et 4 décembre 1995, enregistré à RODEZ le 5 décembre 1995 bordereau 884/1, il a été constitué entre Messieurs Christian, Christophe et Stéphane ALBOUY, une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et celles régissant les professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

- FORME : SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

- OBJET: La prise de participation dans toute société exerçant la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

- DENOMINATION: A 4 H.

- SIEGE SOCIAL: RODEZ, résidence LES JACOBINS, rue Camille Douls.

- DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- CAPITAL SOCIAL: 50.000F divisé en 500 parts de 100F chacune, numérotées de 1 à 500 inclus.

- RCS RODEZ: B 403 078 124.

En contrepartie de leurs apports en nature et en numéraire, il a été attribué :

\* à Mr Christian ALBOUY, 380 parts numérotées de 1 à 380 inclus,

\* à Mr Stéphane ALBOUY, 60 parts numérotées de 381 à 440 inclus,

\* à Mr Christophe ALBOUY, 60 parts numérotées de 441 à 500 inclus,

La société a été constituée sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Cour d'Appel de Montpellier et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

2ENT- Aux termes d'un acte reçu par Me COMBRET, notaire soussigné, le 9 janvier 1996, enregistré à RODEZ le 11 janvier 1996 bordereau 30/8, l'acte constitutif précité a fait l'objet d'un avenant aux termes duquel a été modifié le 2° alinéa de l'articles 3 des statuts.

3ENT- Aux termes d'un acte reçu par Me COMBRET le 17 janvier 1996, enregistré à RODEZ le 18 janvier 1996 bordereau 51/6, Messieurs Christophe et Stéphane ALBOUY ont cédé à Madame Françoise ALBOUY la totalité des parts qu'ils détenaient dans la SARL précitée.

4ENT- La SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES "A 4 H" a été inscrite :

1. Au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Cour d'Appel de Montpellier lors de la session du Conseil régional en date du 22 janvier 1996, avec effet au 1° janvier 1996.

2. Sur la liste de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Montpellier, par décision du 19 janvier 1996.

CECI EXPOSE, il est passé à la constatation de la réalisation suspensive ci-dessus.

#### REALISATION DE LA CONDITION SUSPENSIVE - DEPOT DE PIECES

Mr et Mme ALBOUY, comparants, ont par ces présentes déposé au notaire soussigné et l'ont requis de mettre au rang des minutes de la SCP "R.LAVILLE J.COMBRET ET C.LACOMBE-GONZALEZ", à la date de ce jour, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions qu'il appartiendra:

- copie d'une lettre du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de la Cour d'Appel de Montpellier en date du 29 janvier 1996,

- ampliation de la décision en date du 19 janvier 1996 de la Commission Régionale d'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Cour d'Appel de Montpellier.

Ces documents demeureront annexés aux présentes après mention.

**CONSTITUTION DE LA SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE  
COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES "A 4 H "**

Par suite de la réalisation de la condition suspensive et du dépôt de pièce qui précèdent, la SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES "A 4 H", constituée sous condition suspensive par acte de Me COMBRET des 2 et 4 décembre 1995, ayant fait l'objet d'un avenant par acte du 9 janvier 1996, devient définitive à compter de ce jour.

**ENREGISTREMENT**

Le présent acte sera présenté à la formalité de l'enregistrement par le notaire soussigné.

**FORMALITES**

Toute formalité nécessaire sera effectuée par le notaire soussigné.

**FRAIS**

Les frais des présentes et de leurs suites seront à la charge de la SARL "A 4 H ".

**ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile au siège de la Société Civile Professionnelle R.LAVILLE, J.COMBRET et C.LACOMBE-GONZALEZ.

**MENTION**

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

**DONT ACTE SUR TROIS PAGES.**

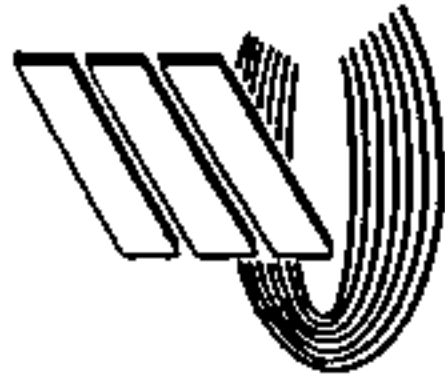
FAIT ET PASSE A RODEZ 9 rue Camille Douls, au siège de la SARL "A 4 H", et lecture faite, les parties ont signé avec le notaire soussigné.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Enregistré à RODEZ le 8 février 1996 bordereau 111/3, reçu 500 Francs. Le receveur signé illisiblement.

SUIT LA TENEUR LITTERALE DES ANNEXES.





ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES  
CONSEIL RÉGIONAL DE MONTPELLIER

Montpellier, le 29 JAN. 1996

Monsieur Christian ALBOUY  
Rés. «Les Jacobins»  
Rue Camille Douls

12000 RODEZ

Réf. DL/HB/114/96

Cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous informer que le CONSEIL REGIONAL, lors de sa session du 22 Janvier dernier, a prononcé un avis favorable à l'inscription de la :

- SARL «A 4 H» à RODEZ,

- avec effet au 1er Janvier 1996.

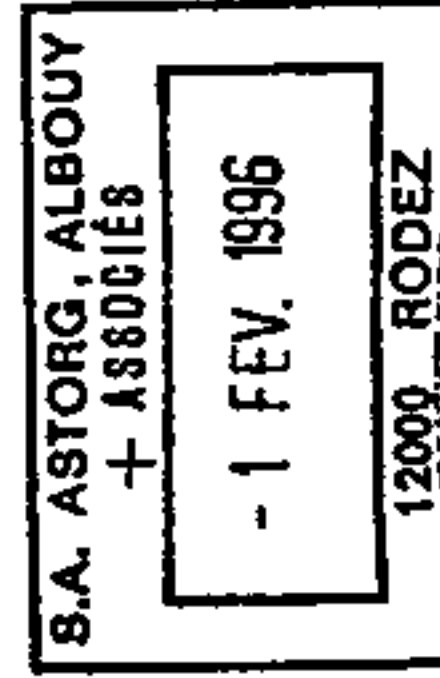
Je vous rappelle que vous êtes tenu de faire part au CONSEIL REGIONAL de l'ORDRE, de toutes modifications pouvant intervenir dans la composition des Statuts.

Enfin, j'ai bien noté que vous avez souscrit une Assurance R.C. Professionnelle. Je vous indique que vous êtes tenu de justifier chaque année de cette assurance en retournant au CONSEIL REGIONAL l'attestation dont le modèle vous est envoyé en début d'année. L'appel de cotisations vous sera adressé ultérieurement.

Vous en remerciant,

Je vous prie de croire, Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président,



  
Bernard FOURCADE

AUDE - AVEYRON - GARD - HÉRAULT - LOZÈRE - PYRÉNÉES-ORIENTALES

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

La Commission Régionale chargée de dresser la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de MONTPELLIER constituée conformément aux articles 8 et suivants du Décret 69-810 du 12 Août 1969 modifié par le Décret 85-665 du 3 Juillet 1985

Après s'être conformée aux prescriptions de l'article 10 de ce texte et avoir entendu en son exposé le rapporteur,

Vu les pièces du dossier et après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre la candidature de :

la SARL "A 4 H" dont le siège social est 9 rue Camille Douls à RODEZ et prononce son inscription à compter de ce jour sur la liste de la Compagnie Régionale de MONTPELLIER au vu de ses statuts à la date du 16.1.1996

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Loup OTTAVY, Président de Chambre à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, titulaire  
Madame Françoise BRIEX, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, titulaire  
Monsieur Michel FROMONT, Président du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER, titulaire  
Monsieur Michel VIGUIE, membre titulaire de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes  
Monsieur J.CI ELIOL, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

désignés par Ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de MONTPELLIER du 29 Juin 1995

Monsieur BERNARD CHATELOT, Trésorier Payeur Général du Languedoc-Roussillon

Monsieur Jean LAMBEUSE, conseiller à la Chambre régionale des Comptes, suppléant de M. Jean-Luc MARON

Assistés de Madame DHOMPS, Greffier Divisionnaire, Secrétaire affectée par Monsieur le Greffier en Chef.

Fait et prononcé à la séance de la Commission du DIX-NEUF JANVIER MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE.

LA SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,



Pour expédition  
Le Greffier en Chef,

Annexé à la minute d'un acte reçu par Maître Jacques COMBRET,  
notaire à RODEZ, membre de la SCP R.LAVILLE, J.COMBRET et  
C.LACOMBE-GONZALEZ, titulaire d'un office notarial à RODEZ,  
le 5 février 1996. Signé J.COMBRET

POUR EXPEDITION certifiée conforme à la minute  
délivrée sur cinq pages, sans renvoi sans mot  
nul, par Maître Jacques COMBRET, notaire à RODEZ.

